



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX »**

Vendredi 8 novembre 1996

*Messieurs les Cardinaux,
Chers Frères dans l'Épiscopat,
Chers amis,*

1. Je suis heureux de vous rencontrer et de vous exprimer ma vive gratitude pour les travaux de l'Assemblée plénière du Conseil pontifical *Justice et Paix*. Votre réunion a lieu peu avant le lancement des trois années préparatoires au grand Jubilé de l'An 2000; cet événement exceptionnel donne au programme de travail de votre Dicastère son inspiration profonde, afin que le monde connaisse des jours de justice et de paix dans le Christ.

Je remercie tout particulièrement votre Président, Monsieur le Cardinal Roger Etchegaray, pour les paroles qu'il m'a adressées, et pour son inlassable ardeur dans les missions qu'il accomplit afin d'apporter, au nom du Siège Apostolique, la parole et les gestes de la paix à ceux que blessent les fléaux de la guerre et tant de formes sociales de la pauvreté. Je voudrais aussi remercier ses actifs collaborateurs pour les services qu'ils rendent quotidiennement. Organe du Saint-Siège, le Conseil *Justice et Paix* contribue largement à la diffusion de la doctrine sociale de l'Église; l'apport de ses réflexions a été précieux et a enrichi la participation du Saint-Siège aux activités de la communauté internationale ces dernières années.

2. Le thème central de votre Assemblée plénière est celui du rapport entre la démocratie et les valeurs, que j'ai déjà évoqué bien des fois. Il s'agit d'un ensemble de questions parmi les plus actuelles et les plus déterminantes pour maintenir et améliorer les systèmes démocratiques.

La doctrine sociale de l'Église condamne toutes les formes de totalitarisme, parce qu'elles nient «

la dignité transcendante de la personne humaine » [1]; et, par ailleurs, elle exprime son estime pour les systèmes démocratiques [2], conçus pour assurer la participation des citoyens [3], selon le sage critère du principe de subsidiarité. Un tel principe suppose que le système politique reconnaisse le rôle essentiel des personnes, des familles et des différents groupes qui composent la société civile.

Une source d'inquiétude apparaît cependant: dans de nombreux pays, la démocratie affermie depuis longtemps ou bien commencée récemment, peut être mise en péril par des points de vue ou des comportements inspirés par l'indifférence ou le relativisme dans le domaine moral, méconnaissant l'authentique valeur de la personne humaine. Une démocratie non fondée sur les valeurs propres à la nature humaine présente le risque de compromettre la paix et le développement des peuples.

3. Devant de telles situations, les chrétiens sont appelés à réagir avec la force qui leur vient de l'Évangile de Jésus Christ et du patrimoine éclairant de la doctrine sociale de l'Église. Il revient en particulier aux fidèles laïcs de rendre riche de valeurs humaines et chrétiennes la pratique démocratique des peuples, grâce à une action éducative intelligente et continue: former à l'honnêteté, à la solidarité, à l'attention aux plus démunis, à « un style de vie dans lequel les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune » [4].

En se fondant clairement sur les valeurs de la dignité éminente de la personne humaine, la réflexion actuelle sur le système démocratique ne devra pas prendre seulement en considération les systèmes politiques et les institutions, mais elle devra s'élargir à l'ensemble de la société, à l'économie du travail [5], afin d'élaborer une conception de la démocratie authentique et complète.

4. Dans cette perspective, où sont opportunément associées la démocratie et l'économie, je voudrais attirer votre attention sur la question de la dette internationale, car, de la part de ceux qui portent le nom de chrétiens, une contribution déterminée pour résoudre raisonnablement ce problème donnerait un signe éloquent de la conversion des cœurs, élément essentiel du grand Jubilé. Vous savez que le problème de la dette contribue à rendre très dure la situation sociale dans de nombreux pays et qu'elle constitue une hypothèque dramatique sur le développement démocratique de leurs systèmes politiques et économiques, car cela empêche toute espérance en un avenir plus humain.

La communauté internationale, inquiète de voir se disloquer les réseaux de solidarité, a commencé à réfléchir de manière responsable sur ce sujet si important pour le bien de l'humanité, afin de parvenir à des solutions concrètes et raisonnables. À l'égard de ces engagements prometteurs, je voudrais ici exprimer l'estime et les encouragements de l'Église, décidée à poursuivre pour sa part ses efforts pour éclairer ceux qui ont à prendre des décisions lourdes de

conséquences.

Voici déjà dix ans, le Conseil pontifical *Justice et Paix* avait formulé des propositions lucides et prévoyantes dans son courageux document sur la dette internationale (27 décembre 1986). En confirmant aujourd'hui ce type de mission du conseil, je lui confie la responsabilité de mettre à jour et d'élaborer des suggestions et des orientations dans le cadre spirituel et culturel du grand Jubilé de l'An 2000. J'ai la conviction que je puis compter sur votre généreuse disponibilité dans la recherche de solutions qui tendront à soulager la condition de pauvreté de nombreux frères et sœurs et qui stimuleront un monde qui a besoin de retrouver le temps du partage et de la solidarité, en particulier sur le plan international.

En demandant, pour ces racles et pour ces soucis, le soutien maternel de Marie, je bénis de grand cœur vos diocèses, vos pays et vos familles.

[1] *Centesimus annus*, 44.

[2] Cf. *ibid.*, 46.

[3] Cf. *Gaudium et spes*, 75.

[4] *Centesimus annus*, 36.

[5] Cf. Paul VI, *Octogesima adveniens*, 47.